

## Contrôleur des prisons : Amnesty et Anafé veulent des visites inopinées

PARIS, 19 juil 2007 (AFP) - Amnesty International et l'Anafé ont estimé jeudi dans des communiqués qu'il était important de permettre au futur contrôleur général des lieux d'enfermement d'y effectuer des visites inopinées, afin de garantir une action efficace.

Or le projet de loi, qui doit être débattu en première lecture au Sénat le 31 juillet, limite les visites "sans préavis" aux seuls cas où "des circonstances particulières l'exigent", selon une copie du texte présenté il y a dix jours en Conseil des ministres.

"Du fait de l'obligation qui pèse sur le contrôleur général de prévenir de ses visites, et des pouvoirs restreints dont il dispose", l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) dit craindre "une efficacité limitée de ce nouveau mécanisme".

Dans un autre communiqué, Amnesty International France a rappelé de son côté ses "recommandations" sur ce projet, regrettant que "certaines (..) faites en amont n'aient pas été suivies dans le texte".

Outre "la nécessité de garantir aux visites un caractère inopiné", l'organisation de défense des droits de l'Homme plaide pour "le libre accès à tout lieu de privation de liberté" y compris ceux qui se situeraient à l'étranger sous l'autorité "des forces militaires ou de police".

Enfin la nomination du contrôleur par décret ministériel, que prévoit actuellement le texte, "n'est pas suffisante", estime Amnesty. "Il doit aussi être nommé en tant que personne qualifiée au terme d'une procédure transparente".

mad/pjl/Glk